



N°2023/37

Objet

Inscriptions en dépenses avant vote du BP 2024 de la commune

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16
Exprimés
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine

MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à Mme CARISTAN Carole
Mme ZIOUANI Mahjoubà à Mme PENNEROUX Béatrice
M MERCI Bernard, à M. MALAVAL Claude
M. GUILLEMET Olivier à Mme LAHANA Agnès

Absents :

MMES JEANNOT Valentine et NADEAU MASSON Tiphaine

Secrétaire de séance : M. HETREUX Denis

En vertu des articles L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut jusqu'à l'obtention du budget et sur l'autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (section d'investissement).

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2024.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2023 déduction faite des crédits prévus au 16 (remboursement capital d'emprunt) s'élevait à 3 516 731,18 €, la quote-part de ces crédits représente donc 879 182, 80 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avec la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 25%

ID : 031-213105331-20231214-202337-DE



Chapitre	Article	OPE	Intitulé et détail	
21	21351	107	Berges de Garonne	35 000 €
21	202	154	PLU 1 ^{ère} phase	51 000 €
21	21351	159	Infrastructure et services	10 000 €
21	21351	161	Acquisitions et travaux Mairie	10 000 €
21	21351	163	Maison des aînés	38 000 €
21	2121	169	Créations paysagères	10 000 €
21	21533	178	Rénovation énergétique <i>(lanternes avec sdehg notamment)</i>	10 000 €
21	21351	181	Zone de loisirs <i>(démolition local chasse et création toilettes publiques)</i>	25 000 €
21	21351	185	Salle SMS	15 000 €
21	2115	188	Maison de services	665 000 €
21	21351	28	Travaux et acquisitions école	10 000 €
				879 000 €

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 18 décembre 2023

Le Maire,



J. M BERGIA